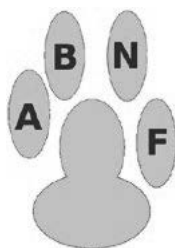


# Association des Bergers néerlandais de France

## EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE

St Julien de Chédon  
Dimanche 19 mai 2024

*Sous le patronage de la*  
**Société Centrale Canine**  
*(Reconnue d'Utilité Publique,  
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture)*  
**et de l'Association Canine Centre - Val de Loire**



**Juge conformité au standard :**  
**Bernard POUVESLE**

**Responsable bien-être animal :**  
**Mme Annie POUVESLE**

# EDITO



L'ASSOCIATION DES BERGERS NEERLANDAIS DE FRANCE est heureuse de vous accueillir cette fois-ci dans l'Indre et Loire sur "l'ACT Centre Val de Loire", alors que l'année dernière nous étions en Camargue, à Mouriès.

Nous remercions Fabienne Guéneau pour avoir initié ce projet avec l'entier soutien du Cercle Canin Montrichardais et de son président Bernard Groisy, sous le patronage de l'Association Canine Territoriale du Centre Val de Loire et de sa présidente Arlette Jaffré. Merci à tous les bénévoles présents sur le terrain et aux cuisiniers qui assurent la restauration des participants. Merci à Elisabeth Têtu pour la coordination et la recherche de Vétérinaire responsable, ce qui n'a pas été le plus simple.

Monsieur Bernard Pouvesle nous fait l'honneur de juger les presque 50 chiens que vous avez engagés. Nous le remercions bien sincèrement pour sa collaboration. Il connaît bien nos races et les juge depuis de nombreuses années.

Merci enfin à vous, exposants, d'être venus car sans vous, rien ne se ferait.

Bien sincèrement à tous, nous vous souhaitons une excellente journée.

**Annie Pouvesle et le Comité de l'ABNF**

## **ABNF les spéciales de race 2024 et autres événements**

<u>Mois</u>	<u>Spéciales en CACS</u>	<u>Spéciales en CACIB</u>	<u>RE et NE</u>
<u>Mai</u>	<b><u>Lanton 5</u></b> B Dugué		<b><u>RE Montrichard 18/19</u></b> Bernard Pouvesle
<u>Juin</u>	<b><u>Chalons en Champagne 22</u></b> JC Jouanchicot	<b><u>Périgueux 8/9</u></b> C Mattera	<b><u>Montluçon SCC CACIB spé 1er</u></b> D Lagrollet BH M Vermeire CLS SCH <b><u>Montluçon SCC champ 2</u></b> JP Lasselin BH P Harsany CLS et sch
<u>Juillet</u>	<b><u>Chateaubriant 6</u></b> B Pouvesle  <b><u>Marseille 19/20 nocturne</u></b> JJ Morbelli		
<u>Août</u>			
<u>Septembre</u>		<b><u>Dijon 29</u></b> C Karcher	<b><u>NE CERILLY 14 / 15</u></b> BH : G Jenny CLS : S Roser SCH : Ph Martin
<u>Octobre</u>		<b><u>Poitiers 19</u></b> A Pouvesle	
<b>Celje (SLOVENIE) 04/10/2024 - 05/10/2024 - 06/10/2024</b>			
<u>Novembre</u>		<b><u>Avignon 23/24</u></b> J Dillies	
<u>Décembre</u>		<b><u>Nantes 15</u></b> Philippe Martin	

# LE COMITE

## **PRÉSIDENT FONDATEUR**

M. Robert RUDLOFF

## **PRÉSIDENTE**

Mme Annie POUVESLE  
Les Cottats  
89330 VERLIN  
Tel : 03 86 91 17 70  
annie.pouvesle@gmail.com

## **1ERE VICE PRÉSIDENTE**

Mme Fabienne GUENEAU  
3060 Route de Salernes  
83570 ENTRECASTEAUX  
Tel : 06 80 50 56 19  
mtbrabant@gmail.com

## **2ÈME VICE PRÉSIDENTE**

Mme Leslie REYNOARD  
21 Rue de Rimsdorf  
67260 Sarre-Union  
Tel : 06 82 94 94 34  
leslie.reynoard@gmail.com

## **SECRÉTAIRE**

Mme Nathalie BOURGEOIS  
5 rue du Puits  
67330 OBERMODERN  
Tel : 06 52 50 48 25  
mn.bourgeois@hotmail.fr

## **TRÉSORIER**

M. Jean-Pierre PRISOT  
5allée des ajoncs d'or  
22400 LANDEHEN  
Tel : 02 96 30 04 32  
jeanpierre.prisot@dbmail.com

## **ADMINISTRATEURS**

Mme Aude BERGMAN  
3 lotissement Puits de Jacquet  
13880 VELAUX  
Tel : 0612058050  
aude.bergman@free.fr

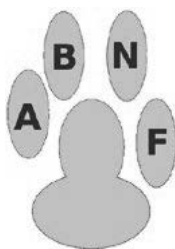
M. Nicolas MARTIN  
La Douce Vie  
44210 PORNIC  
Tel : 06 95 37 00 93  
nicolas.martin@canensafricae.fr

M. Bernard POUVESLE  
Les Cottats  
89330 VERLIN  
Tel : 06 31 96 22 40  
bernard.pouvesle@gmail.com

Mme Claude RADEAU  
3 rue St Exupéry  
86140 - LENCLOITRE  
Tel : 06 67 09 95 16  
aristo1@hotmail.fr

M. Arnaud STALLARS  
6 rue du Long Alleau  
59189 THIENNES  
Tel : 0674529964  
royaumedegane@live.fr

M. Frédéric VILLAUME chemin  
du Plan  
06620 CIPIERES  
Tel : 0614690691  
durocherdesducs@yahoo.fr



## RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL (BEA)



Le BEA est devenu une préoccupation incontournable pour tous nos rassemblements et épreuves de travail et ce, à juste titre.

La personne désignée sur notre Régionale d'élevage 2024 est Annie Pouvesle

### **Respect des règles essentielles du B.E.A. :**

- pas de colliers étrangleurs sans retenue,
- pas de colliers à pointe,
- pas de colliers électriques,
- pas de potences,
- pas de présentation des chiens avec une laisse très tendue qui empêche le chien de marcher librement,
- pas de station trop prolongée sur une table de toilettage,
- pas de cages trop petites pour un chien,
- pas de chiens abandonnés pendant une longue durée par l'exposant,
- pas de chiens sans boisson (pas toujours indiqué de laisser une gamelle d'eau dans la cage),
- pas de chiens laissés dans les voitures ou dans les fourgons fermés ...

La responsable B.E.A. pourra intervenir auprès du propriétaire du chien concerné, ou fera un appel micro pour que ce propriétaire intervienne dans les meilleurs délais.

Si rien ne se passe, il sera fait appel aux forces de police. La personne qui refuserait d'obtempérer pourra se faire exclure de la manifestation pour ensuite être convoquée en conseil de discipline par le club organisateur et l'association canine territoriale.

# PROGRAMME

Association des Bergers Néerlandais de France

**Régionale d'élevage 18/19 mai 2024**

Sur le terrain du Cercle Canin Montrichardais  
près de "La Maison Rouge" St Julien de Chédon 41400

Coordonnées GPS 47.30056, 1.20407

**Juge conformité au standard : Bernard POUVESLE**

**Responsable bien-être animal : Mme Annie POUVESLE**

## Samedi 18 mai

CSAU, TC et TAT berger hollandais à partir de 9h sur convocation

- **De 14h à 16h** TC Schapendoes et Chien loup de Saarloos
- **De 14h à 17h** Jugements individuels de conformité au standard sans classement
- **17h** Réunion de comité
- **18h Assemblée générale électorale** statutaire de l'ABNF, exercice 2023, ouverte aux membres à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours ou nouvel adhérent depuis plus de 9 mois (adhésion avant le 18 août 2023)
- En fin d'assemblée générale, réunion de Comité et constitution du nouveau bureau.
- **19h30** pot de l'amitié.
- **20h** Repas sur réservation

## Dimanche 19 mai

- **8h à 9h30** : Accueil des exposants, remise des catalogues et cadeau de bienvenue
- Café et quatre-quart de bienvenue offert par le Cercle Canin Montrichardais.
- **9h30 à 12h30** reprise des jugements de conformité au standard toutes races sans classement.

**12h 30 Pause repas sur réservation**

**Grillades et sandwiches**

- **14h à 17h : Ring d'honneur : classements et remise des récompenses.**

**Présence de tous les chiens obligatoires**

Verre de l'amitié ... sans alcool pour un bon voyage de retour.

### 1. : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à Montrichard les 18 et 19 mai 2024.

### 2. : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00 le samedi 18/05/2024. Les jugements individuels commenceront à partir de 14 heures précises le samedi 18 mai 2024.

Les classements auront lieu le dimanche 19 mai 2024 à partir de 14h00.

### 3. : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

### 4. : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition et à proximité du ring en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

### 5. : PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine.

Les potences sont interdites dans les expositions.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

### 6. : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

### 7. : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion

des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online) Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérain.

### 8. : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de l'ABNF adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

### 9. : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

### 10. : REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
  - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
  - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
  - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
  - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

### 11. : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé

par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

## 12. : QUALIFICATIVES

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

## 13. : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société

organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

## 14. : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

## 15. : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

## 16. : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

## 20. : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.



Statistiques des chiens inscrits

1er GROUPE

<b>BERGER HOLLANDAIS à Poil Court.....</b>	<b>24</b>
PUPPY MALES.....	De 1 à 1..... 1
JEUNE MALES.....	De 2 à 2..... 1
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 3 à 4..... 2
OUVERTE MALES.....	De 5 à 6..... 2
TRAVAIL MALES.....	De 7 à 7..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 8 à 8..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 9 à 9..... 1
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 10 à 11..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 12 à 16..... 5
TRAVAIL FEMELLES.....	De 17 à 17..... 1
NE CONCOURANT PAS FEMELLES.....	De 18 à 21..... 4
TEST DE CARACTERE FEMELLES.....	De 22 à 24..... 3
<b>BERGER HOLLANDAIS à Poil Long.....</b>	<b>12</b>
JEUNE MALES.....	De 25 à 25..... 1
TRAVAIL MALES.....	De 26 à 26..... 1
NE CONCOURANT PAS MALES.....	De 27 à 28..... 2
BABY FEMELLES.....	De 29 à 29..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 30 à 30..... 1
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 31 à 32..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 33 à 34..... 2
NE CONCOURANT PAS FEMELLES.....	De 35 à 36..... 2
<b>BERGER HOLLANDAIS à Poil Dur.....</b>	<b>2</b>
JEUNE FEMELLES.....	De 37 à 37..... 1
TEST DE CARACTERE FEMELLES.....	De 38 à 38..... 1
<b>CHIEN LOUP DE SAARLOOS.....</b>	<b>3</b>
BABY MALES.....	De 39 à 39..... 1
OUVERTE MALES.....	De 40 à 40..... 1
NE CONCOURANT PAS MALES.....	De 41 à 41..... 1
<b>SCHAPENDOES.....</b>	<b>14</b>
BABY MALES.....	De 42 à 42..... 1
JEUNE MALES.....	De 43 à 43..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 44 à 45..... 2
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 46 à 47..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 48 à 50..... 3
CHAMPION FEMELLES.....	De 51 à 52..... 2
VETERAN FEMELLES.....	De 53 à 54..... 2
TEST DE CARACTERE FEMELLES.....	De 55 à 55..... 1



**Soit 55 chiens inscrits pour 33 races dans le 1er Groupe**

**Soit 55 chiens inscrits pour 33 classes à l'exposition de R.E. Bergers  
Néerlandais (41)**

# JURY

## M. POUVESLE Bernard (41)

### **BERGER HOLLANDAIS à Poil Court**

CLASSE PUPPY Mâles : 1  
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2  
CLASSE TRAVAIL Mâles : 1  
CLASSE JEUNE Femelles : 1  
CLASSE OUVERTE Femelles : 5

CLASSE JEUNE Mâles : 1  
CLASSE OUVERTE Mâles : 2  
CLASSE PUPPY Femelles : 1  
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2  
CLASSE TRAVAIL Femelles : 1

### **BERGER HOLLANDAIS à Poil Long**

CLASSE JEUNE Mâles : 1  
CLASSE BABY Femelles : 1  
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2

CLASSE TRAVAIL Mâles : 1  
CLASSE JEUNE Femelles : 1  
CLASSE OUVERTE Femelles : 2

### **BERGER HOLLANDAIS à Poil Dur**

CLASSE JEUNE Femelles : 1

### **CHIEN LOUP DE SAARLOOS**

CLASSE BABY Mâles : 1

CLASSE OUVERTE Mâles : 1

### **SCHAPENDOES**

CLASSE BABY Mâles : 1  
CLASSE JEUNE Femelles : 2  
CLASSE OUVERTE Femelles : 3  
CLASSE VETERAN Femelles : 2

CLASSE JEUNE Mâles : 1  
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2  
CLASSE CHAMPION Femelles : 2

**BERGER HOLLANDAIS à Poil Court**

**CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

TRES  
PROMETTEUR  
Meilleur Puppy

**1 ULTRA FURY DES DIEUX DU GABOURET**

LOF : 012313 Tat : 250268780846459 né le 28/09/2023 (MIGHTY NICE DE LA TERRE DES FLANDRES X SYKE DES LUTINS DU DARIGAT) Prod. Mlle BARROT Solène Prop. Mme BARROT Solène

**CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

1er EXCELLENT

**2 MOJE LUSTRA UP'SEPT**

LOF : 012095 Tat : 250269591675540 né le 07/07/2023 (PLUM DES GUERRIERS D'ANUBIS X CASA D'AGOSTINI TARENTINO) Prod. Mlle GRATIEN Emelyne Prop. Mme PLE Cindy

**CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

1er EXCELLENT

**3 MOJE LUSTRA T-CHAKA**

LOF : 011075/01273 Tat : 250269590934185 né le 09/07/2022 (PLUM DES GUERRIERS D'ANUBIS X PLEASE GIVE ME A KISS DU DOMAINE DES PLAINES D'ICARE) Prod. Mme GRATIEN Emelyne Prop. Mme LOPEZ Enola

ABSENT

**4 TZADKIEL DES LEGENDES DE BOYKA**

LOF : 011100/01262 Tat : 250269101090243 né le 24/07/2022 (MY LITTLE BOYKA DES LUTINS DU DARIGAT X RED LINE DES LUTINS DU DARIGAT) Prod. Mme CLAUDEL Laëtitia Prop. Mme BORNOT Nadège

**CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

2e EXCELLENT

**5 HOLLAND YAGO V. LE DOBRY**

LOF : 011995/01258 Tat : 528140000833574 né le 27/04/2021 (HOLLAND JANGO V. LE DOBRY X FIRE DE LAS FLORES) Prod. Mme SIENDRA José Prop. Mme DUHAMEL Julie

1er EXCELLENT

**6 MIGHTY NICE DE LA TERRE DES FLANDRES**

Meilleur de Race

LOF : 005908/00898 Tat : 250268501042094 né le 28/06/2016 (IWAKS THUNDER DE LA TERRE DES FLANDRES X HESS KISS DE LA TERRE DES FLANDRES) Prod. Mme M. KLEIN Pauline et Guillaume Prop. Mme BARROT Solène

**CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

1er EXCELLENT

**7 SCOOBY DOO DE L'ODYSSEE D'HERA**

LOF : 009550/01245 Tat : 250269590292740 né le 09/02/2021 (MOKTAR DU BLASON A CROIX D'ARGENT X AN ERMING JUDE) Prod. Mme FONTAINE Rachel Prop. Mme LAMENT Coryse

**CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

PROMETTEUR

**8 U'JOY OF SAINT JOHN'S**

LOF : 012334 Tat : 250268781010012 née le 20/09/2023 (PHYMON LOYALTY DU DOMAINE DES PLAINES D'ICARE X ORIGINAL SUCCESS OF CITY DREAM'S) Prod. Mlle CASTREC Gaëlle Prop. Mme BONTE Virginie

**CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

1er EXCELLENT

**9 UN TAMMING DES HERITIERS D'HOJOSHEI**

Meilleur Jeune

LOF : 011717 Tat : 250269610633347 née le 01/03/2023 (AN ERMING REMUS X RAPOSA EMPALHDA DES HERITIERS D'HOJOSHEI) Prod. Mme BEAUMONT Morgane Prop. Mlle CASTREC Gaëlle

**CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**

1er EXCELLENT

**10 MOJE LUSTRA TO GO TO HELL**

LOF : 011082 Tat : 250269590934085 née le 09/07/2022 (PLUM DES GUERRIERS D'ANUBIS X PLEASE GIVE ME A KISS DU DOMAINE DES PLAINES D'ICARE) Prod. Mme GRATIEN Emelyne Prop. Mme BRUNET Alicia

2e EXCELLENT **11** TEMPETE

T.I. : ? Tat : 250268743988930 née le 11/07/2022 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. Mme SOUDAY Jessica

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**2e EXCELLENT **12** MOJE LUSTRA TOKYO

LOF : 011086/01551 Tat : 250269590939351 née le 09/07/2022 (IBSANE DU DOMAINE DE NYCOSSI X CASA D'AGOSTINI TRENINO) Prod. Mme GRATIEN Emelyne Prop. M. GONZALEZ Lucas

EXCELLENT **13** RAINBOW DASH DE LA CITE DES CONQUISTADORES

LOF : 009112/01424 Tat : 250269608718277 née le 05/08/2020 (OPTIMUS DES SOLDATS DE KRIST ALE X IZRA DE LA CITE DES CONQUISTADORES) Prod. Mme DA SILVA Sara Prop. Mme DUHAMEL Julie

4e EXCELLENT **14** SAIKA  
T.I. : T.I. Tat : 250269610177074 née le 16/12/2021 (T.I. X T.I.) Prod. M. T.I. Prop. Mme MARCHAND Clémence1er EXCELLENT **15** SYKE DES LUTINS DU DARIGAT**Meilleur de sexe  
Opposé**

LOF : 010009/01454 Tat : 250268780021631 née le 11/08/2021 (IRO DE CHAPULAY X JOCONDE DES LUTINS DU DARIGAT) Prod. Mme MARTY Aurélie Prop. Mme BARROT Solène

3e EXCELLENT **16** TREE-OF-LIFE OF LONDON LEGENDS

LOF : 011234 Tat : 250269101047842 née le 29/06/2022 (DIESEL DE ALPHAVILLE BOHEMIA X NOUMA DU ROCHER DES DUCS) Prod. Mlle LUCIANO Stéphanie Prop. M. DAVAIN Olivier

**CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**1er EXCELLENT **17** REABURN DE LA MEUTE DE SAINT ROCH

LOF : 009424/01401 Tat : 250268732756012 née le 25/11/2020 (GREYSTOKE DES FONDS DE GUEULE X JULIETTA DES CEPS FLEURIS) Prod. M. Mme GIROUX Cyrille / BORGHI Mathilde Prop. M. LETELLIER Gaëtan

**CLASSE NE CONCOURANT PAS FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**ABSENT **18** MOUZHAT DE LA PROMESSE D'HYSSAMBRE

LOF : 005645 Tat : 250268500981822 née le 25/02/2016 (DENVERS X FIRST DE LA PROMESSE D'HYSSAMBRE) Prod. Mme CAMILLERI Marianne Prop. Mme BERGMAN Aude

ABSENT **19** RAVEN DES GUERRIERS D'ANUBIS

LOF : 008950/01366 Tat : 250268723077172 née le 13/04/2020 (UNITED DUTCH GORDON X LETTI DE LA DYNASTIE DES SAGES) Prod. Mme HAMEL Déborah Prop. Mme HAMEL Déborah

ABSENT **20** TANIT DES GUERRIERS D'ANUBIS

LOF : 011629/01613 Tat : 250269610574263 née le 07/12/2022 (DA SUNNY'S DUVEL VON DEN HOHENHEIMER HERDERN X MASSAI DES GUERRIERS D'ANUBIS) Prod. Mme HAMEL Déborah Prop. Mme HAMEL Déborah

ABSENT **21** TUNDRA DES GUERRIERS D'ANUBIS

LOF : 011670/01612 Tat : 250269610605073 née le 05/12/2022 (UNITED DUTCH GORDON (DIT SEMTEX) X NICE DES GUERRIERS D'ANUBIS) Prod. Mme HAMEL Déborah Prop. Mme HAMEL Déborah

**CLASSE TEST DE CARACTERE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**ABSENT **22** MOJE LUSTRA UTEX

LOF : 011709/01603 Tat : 250269591310194 née le 05/02/2023 ((CH) PHYMON LOYALTY DU DOMAINE DES PLAINES D'ICARE X PLEASE GIVE ME A KISS DU DOMAINE DES PLAINES D'ICARE) Prod. Mme GRATIEN Emelyne Prop. Mme DELEPLANQUE Sabrina

ABSENT **23** SHANN'GHAI DES GUERRIERS D'ANUBIS

LOF : 010300/01483 Tat : 250269610192084 née le 04/10/2021 (PATROVITE DES CROCS D'EBEN X NICE DES GUERRIERS D'ANUBIS) Prod. Mme HAMEL Déborah Prop. Mme DELASTRE Oranne

ABSENT **24** **USHI MATA SUKASHI DES GUERRIERS D'ANUBIS**

LOF : 011896 Tat : 250269610771842 née le 04/04/2023 (PAZLO DES GUERRIERS D'ANUBIS X RAID DES GUERRIERS D'ANUBIS) Prod. Mme HAMEL Déborah Prop. Mme DELASTRE Oranne

### BERGER HOLLANDAIS à Poil Long

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

1er EXCELLENT **25** **KARE-SARAN JACKASS**

Meilleur Jeune

SF : ER41280/23 Tat : 990000011204370 né le 23/07/2023 (JEPAX ODIN X KARE SARAN IRTOKARKKI) Prod. Mme KARES Saara Prop. Mme GUENEAU Fabienne

CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

1er EXCELLENT **26** **OURAL DE LA FORESTIERE D'AIGREMENT**

Meilleur de sexe  
Opposé

LOF : 007450/01100 Tat : 250268732345005 né le 04/08/2018 (MAC X GANA DES CROCS DE L'OLYMPÉ) Prod. M. TETU Pierre Prop. M. TETU Pierre

CLASSE NE CONCOURANT PAS MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

ABSENT **27** **PRINZ EINHORN**

LOF : 009459/01078 Tat : 250268732634942 né le 01/04/2019 (T.I. X T.I.) Prod. M. ? Prop. Mme POULAIN Marion

ABSENT **28** **TALLAK DU BASTION D'HAGALAZ**

LOF : 011531 Tat : 250268600373673 né le 29/08/2022 (PRINZ EINHORN X OHSMOZ DU MONT BRABANT) Prod. Mme POULAIN Marion Prop. Mme POULAIN Marion

CLASSE BABY FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

TRES PROMETTEUR **29** **VERY HAPPY LEGEND'OF KI BREIZH**

Meilleur Baby

LOF : 012713 Tat : 250269591696335 née le 17/01/2024 (POW WOW DU MONT BRABANT X SANS A LEGEND'OF KI BREIZH) Prod. Mme M. KERDAVID Lucie / TOMMERAY Cyril Prop. Mme SOUDAY Jessica

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

ABSENT **30** **UTHDWIIN DOVAHKIIN DAAL**

LOF : 011939 Tat : 250268780787510 née le 19/04/2023 (PELOPS DU TURAIL X NEMESIS NEVER SAD DOVAHKIIN DAAL) Prod. Mme BORNOT Nadège Prop. Mme BORNOT Nadège

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

1er EXCELLENT **31** **SPACETIME FRECCIA**

SF : 56113/22 Tat : 934000011300748 née le 07/06/2022 (X'ZORRO X SPACETIME BOMBARDIER) Prod. Mme RIEKKI Janita Prop. Mme GUENEAU Fabienne

2e EXCELLENT **32** **TYRANDE DU ROYAUME DE FANELIA**

LOF : 011412/01580 Tat : 250269610448265 née le 12/10/2022 (JYCEO DU HAMEAU DES TROIS FONTAINES X MAEGLIN DU MONT BRABANT) Prod. Mlle REYNOARD Leslie Prop. Mlle REYNOARD Leslie

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

2e EXCELLENT **33** **SARA DU MONT BRABANT**

LOF : 010200/01501 Tat : 250269590467565 née le 11/08/2021 (JERRY LEWIS DU MONT BRABANT X PEGAZ EENHOORN) Prod. Mme GUENEAU Fabienne Prop. M. TETU Pierre

1er EXCELLENT **34** **SYMBI'OHZ DU BASTION D'HAGALAZ**

Meilleur de Race

LOF : 009918 Tat : 250268743936042 née le 24/05/2021 (MEMPHIS DU MONT BRABANT X OHSMOZ DU MONT BRABANT) Prod. Mlle POULAIN Marion Prop. Mme POULAIN Marion

CLASSE NE CONCOURANT PAS FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

ABSENT **35** **TESSY DU BASTION D'HAGALAZ**

LOF : 011524 Tat : 250268600373519 née le 29/08/2022 (PRINZ EINHORN X OHSMOZ DU MONT BRABANT) Prod. Mme POULAIN Marion Prop. Mme POULAIN Marion

ABSENT **36** TINTAGLIA DU BASTION D'HAGALAZ

LOF : 011525 Tat : 250268600373592 née le 29/08/2022 (PRINZ EINHORN X OHSMOZ DU MONT BRABANT) Prod. Mme POULAIN Marion Prop. Mme POULAIN Marion

### BERGER HOLLANDAIS à Poil Dur

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

1er EXCELLENT **37** FID LEE BASTA BONREMO VEMSILUMPA

Meilleur de Race /  
Jeune

CMKU : 894/23 Tat : 941000025014175 née le 14/03/2023 (ALOHA KAKOU TO ALEC COOKE X BEZE V SHE HO BONREMO VEMSILUMPA) Prod. Mme STEMBEROVA Eva Prop. Mme FERRARI Estelle

CLASSE TEST DE CARACTERE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

ABSENT **38** FREE HA BONREMO VEMSILUMPA

CMKU : 893/23 Tat : 941000025014172 née le 14/03/2023 (ALOHA KAKOU TO ALEC COOKE 'ACE COOL' X BEZE V SHE HO BONREMO VEMSILUMPA) Prod. Mme STEMBEROVA Eva Prop. M. POUVESLE Bernard

### CHIEN LOUP DE SAARLOOS

CLASSE BABY MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

TRES PROMETTEUR **39** URKO

Meilleur Baby

T.I. : ? Tat : 250268781002966 né le 29/12/2023 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. KERDA Yvan

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

1er EXCELLENT **40** SAVAGE OFFSPRING TAKODA

Meilleur de Race

LOF : 002241/00313 Tat : 250269590576417 né le 28/01/2022 (NEFENHYR DES RIVES DU FLEUVE LENA X OCEANE SALEM'S HEAVEN DE LUNA CANIS LUPUS) Prod. Mme LINDEMANN Claire Prop. Mme LINDEMANN Claire

CLASSE NE CONCOURANT PAS MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

ABSENT **41** LOTHLORIEN DE LUNA CANIS LUPUS

LOF : 001394/00267 Tat : 250268731511925 né le 25/10/2015 (DASAN MATO UNA NESHOPA X E' VOLCANE) Prod. Mme ROUSSEAU Clémence Prop. Mme POULAIN Marion

### SCHAPENDOES

CLASSE BABY MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

TRES PROMETTEUR **42** VINCE DES LOUSTICS DE PEN AR BED

Meilleur Baby

LOF : 003511 Tat : 250269591747450 né le 14/01/2024 (PIPER DU ROYAUME DE FANELIA X R'TEYS DU BOSQUET DES ELFES) Prod. Mme LANNUZEL Sandrine Prop. Mme LANNUZEL Sandrine

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. POUVESLE Bernard

1er EXCELLENT **43** ROYAL BALIN'S ULTRA CHIC

Meilleur de sexe  
Opposé / Jeune

LOF : 003479 Tat : 250269610442807 né le 05/04/2023 (BARON LOUIS TIES VOM PRIMELHOF X ROYAL BALIN'S ROSE OF-FEELING) Prod. Mme BOURGEOIS GRIEBEL Nathalie Prop. M. Mme COIT Antoine et Annie

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard

2e EXCELLENT **44** U'BLUE DES LOUSTICS DE PEN AR BED

LOF : 003493 Tat : 250269591212577 née le 24/06/2023 (JACKSON DE FORLHAND X OUPS DU ROYAUME DE FANELIA) Prod. Mme LANNUZEL Sandrine Prop. Mme LANNUZEL Sandrine

1er EXCELLENT **45** WABOODHI YSEULT DE NATURE PAISIBLE

LOSH : 01371970 Tat : 967000010560237 née le 24/04/2023 (PLEUN BODHI LISSY V. H. FIJNE OORD X TRIFODOLLY TABOOH DE NATURE PAISIBLE) Prod. Mme DE WIT Ingrid Prop. Mme TIRIOU Céline

**CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**2e EXCELLENT **46** **THAI DES LOUSTICS DE PEN AR BED**

LOF : 003444/00607 Tat : 250269591142155 née le 25/11/2022 (PIPER DU ROYAUME DE FANELIA X R'TEYSS DU BOSQUET DES ELFES) Prod. Mme LANNUZEL Sandrine Prop. Mme LANNUZEL Sandrine

1er EXCELLENT **47** **THYLIA LITHA GRISE DU BOIS DES NONNES**

LOF : 003468/00606 Tat : 250269610388523 née le 09/12/2022 (VERY CHARMING MR. BOJANGLES DES UNS ET DES AUTRES X PAIVI IRWAEN DU BOIS DES NONNES) Prod. M. Mme HURST Francis et Marie-Christine Prop. Mme PIERRET Pascale

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**ABSENT **48** **OUPS DU ROYAUME DE FANELIA**

LOF : 003250/00571 Tat : 250268501450278 née le 22/04/2018 (LUCKY DE LA BUTTE DES POILUS X LIGHTNING DU ROYAUME DE FANELIA) Prod. Mlle REYNOARD Leslie Prop. Mme LANNUZEL Sandrine

2e EXCELLENT **49** **TALIA DE LA VALLEE DE BLYSKA**

LOF : 003411 Tat : 250268502182942 née le 26/03/2022 (PIPER DU ROYAUME DE FANELIA X JONNA DU JARDIN DES ESPIEGLERIES) Prod. Mme M. RAUZY Annie et Jacques Prop. M. PRISOT Jean-Pierre

1er EXCELLENT **50** **THUNDER DU ROYAUME DE FANELIA**

LOF : 003415/00601 Tat : 250269100308988 née le 28/04/2022 (NOAH ZANE DU BOSQUET DES ELFES X LIGHTNING DU ROYAUME DE FANELIA) Prod. Mme REYNOARD Leslie Prop. Mlle REYNOARD Leslie

**CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**1er EXCELLENT **51** **PRALINE DES OURSONS MALICIEUX****Meilleur de Race**

LOF : 003292/00578 Tat : 250268732578316 née le 09/04/2019 ((CH) UGO MALONE DES UNS ET DES AUTRES X (CH) LOVELY LUTTY DU JARDIN DES ESPIEGLERIES) Prod. M. COURAULT Angélique Prop. Mme COURAULT Angélique

2e EXCELLENT **52** **R'TEYSS DU BOSQUET DES ELFES**

LOF : 003352/00588 Tat : 250268743543131 née le 08/12/2020 (UGO MALONE DES UNS ET DES AUTRES X LUTHIEN DU BOSQUET DES ELFES) Prod. M. Mmes HUBER Claude et Hélène / TIRIOU Céline Prop. Mme LANNUZEL Sandrine

**CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**2e EXCELLENT **53** **LIGHTNING DU ROYAUME DE FANELIA**

LOF : 003062/00544 Tat : 250269606373220 née le 30/04/2015 (MC MARRA'S PIMS PICASSO X FOLKEN DU ROYAUME DE FANELIA) Prod. Mlle REYNOARD Leslie Prop. Mlle REYNOARD Leslie

1er EXCELLENT **54** **LOVELY LUTTY DU JARDIN DES ESPIEGLERIES****Meilleur Vétérán**

LOF : 003084/00549 Tat : 250269802522037 née le 25/05/2015 ((CH) HEIJKO LYCKE V. D. KORTE TOREN X HORLANE DU JARDIN DES ESPIEGLERIES) Prod. Mme JOUQUAND Candice Prop. Mme COURAULT Angélique

**CLASSE TEST DE CARACTERE FEMELLES - JUGE M. POUVESLE Bernard**ABSENT **55** **ROYAL BALIN'S UNIQUE FLEUR DEROSE**

LOF : 003477/00610 Tat : 250269590954250 née le 05/04/2023 (BARON LOUIS TIES VOM PRIMELHOF X ROYAL BALIN'S ROSE OF-FEELING) Prod. Mme BOURGEOIS GRIEBEL Nathalie Prop. Mme BOURGEOIS Nathalie

**Liste des exposants**  
**R.E. Bergers Néerlandais (41) samedi 18 mai 2024**

## B

BARROT Solène ()	1-6-15
BERGMAN Aude 3, lot. Puits de Jacquet 13880 VELAUX	18
BONTE Virginie ()	8
BORNOT Nadège La Charmée 5, Grande Rue 21460 MONTBERTHAULT	4-30
BOURGEOIS Nathalie 5, rue du Puits 67330 OBERMODERN	55
BRUNET Alicia ()	10

## C

CASTREC Gaëlle Toull Ar C'Hefeleg 29150 CHATEAULIN	9
COIT Antoine et Annie 10, rue Paul Bert 71300 MONTCEAU LES MINES	43
COURAULT Angélique 18, rue du Plateau 28300 ST PREST	51-54

## D

DAVAIN Olivier ()	16
DELASTRE Oranne 17, rue de Verdun 76530 LES ESSARTS	23-24
DELEPLANQUE Sabrina 24230 VELINES	22
DUHAMEL Julie 27, rue du Tapage 59269 ARTRES	5-13

## F

FERRARI Estelle Le Clos Morillon 6 Ter, rue du Nord 71240 SENNECEY LE GRAND	37
---	----

## G

GONZALEZ Lucas ()	12
GUENEAU Fabienne Quartier Pont Fra 3060, route de Salernes 83570 ENTRECASTEAUX	25-31

## H

HAMEL Déborah ()	19-20-21
------------------	----------

## K

KERDA Yvan ()	39
---------------	----

## L

LAMENT Coryse ()	7
LANNUZEL Sandrine 34, rue St Thudon 29490 GUIPAVAS	42-44-46-48-52
LETELLIER Gaëtan ()	17
LINDEMANN Claire ()	40
LOPEZ Enola ()	3

## M

MARCHAND Clémence 5, rue de Roaillard 55190 MAUVAGES	14
--	----

## P

PIERRET Pascale 30, rue Pasteur 28630 SOURS	47
PLE Cindy ()	2
POULAIN Marion ()	27-28-34-35-36-41
POUVESLE Bernard ()	38
PRISOT Jean-Pierre 5, allée des Ajoncs d'Or 22400 LANDEHEN	49



## R

---

REYNOARD Leslie 21, rue de Rimsdorf 67260 SARRE UNION

32-50-53

## S

---

SOUDAY Jessica ()

11-29

## T

---

TETU Pierre ()

26-33

TIRIOU Céline 6, impasse de la Forêt 67270 HOCHFELDEN

45